|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17)**  **Buenos Aires, Argentine, 9-20 octobre 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  | |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | | **Révision 1 du  Document WTDC-17/34-F** |
|  | | **22 septembre 2017** |
|  | | **Original: anglais** |
| Etats-Unis d'Amérique | | |
| PRoposition de modification de la RésOLUTION 2 | | |
|  | | |
|  | | |
| **Domaine prioritaire:**  – Résolutions et recommandations  **Résumé:**  La présente contribution contient des modifications qu'il est proposé d'apporter à la Résolution 2 relative à l'établissement de commissions d'études. Compte tenu de l'expérience acquise pendant la période d'études 2014-2017, il est proposé de maintenir deux commissions d'études, en modifiant leur domaine d'activité et en réorganisant les Questions à l'étude pour les aligner sur les objectifs du Bureau de développement des télécommunications (BDT) qui figurent dans le projet de Plan stratégique et dans le Plan d'action de Buenos Aires. Les Etats-Unis estiment qu'en mettant étroitement en relation les objectifs du BDT et les activités des commissions d'études, les résultats de l'étude des Questions répondront mieux aux priorités du Secteur du développement des télécommunications (UIT-D). De plus, les travaux des commissions d'études viendront appuyer et améliorer la mise en oeuvre, par le BDT, des objectifs et des initiatives régionales.  **Résultats attendus:**  Les commissions d'études et les Questions qui leur sont confiées seront alignées sur les nouveaux objectifs du BDT, ce qui renforcera les synergies et l'efficacité dans le cadre des travaux des commissions d'études et des programmes du BDT et permettra d'accorder une attention accrue aux priorités des pays en développement pour mieux y répondre.  **Références:**  IAP/20A5/1, IAP/20A24/1, USA/42A1/1, USA/42A2/1, WTDC-17/42 | | |

Introduction

Les Etats-Unis participent activement aux travaux des commissions d'études de l'UIT-D depuis leur création, en jouant un rôle de collaborateur et en fournissant des informations d'ordre technique et politique pour contribuer à répondre aux priorités des pays en développement. Les Etats-Unis reconnaissent et apprécient l'excellence des travaux menés pendant la dernière période d'études et figurant dans les rapports relatifs à chacune des Questions à l'étude. Les Etats-Unis reconnaissent également que le défi actuel consiste à ménager suffisamment de temps pendant les réunions des commissions d'études pour examiner les nombreuses contributions de grande qualité. Lorsqu'il s'agit d'organiser les travaux des commissions d'études, les Etats-Unis estiment qu'il est important de privilégier des changements propres à faciliter l'échange d'enseignements tirés et de bonnes pratiques utiles, tout en modernisant les méthodes de travail, en optimisant les ressources humaines et financières, en évitant les double-emplois et en améliorant l'efficacité et les mécanismes de responsabilisation. A cette fin, nous soulignons que la série de Questions attribuées à chaque commission d'études de l'UIT-D devrait donner des orientations précises aux membres de ce Secteur sur les priorités et les buts pour les quatre années à venir, et sur le champ d'application et les résultats attendus de chaque Question.

***Organisation des commissions d'études et attribution et précision des Questions à l'étude:***

**• Objet des modifications apportées aux commissions d'études**. Les Etats-Unis proposent d'apporter des modifications à la Résolution 2, intitulée "Etablissement de commissions d'études", afin de renforcer l'alignement entre les travaux des commissions d'études et les objectifs fixés dans le Plan stratégique et dans le Plan d'action de Buenos Aires. Le fait d'établir un lien plus étroit entre ces objectifs et les domaines d'activité des commissions d'études permettra de mieux répondre aux priorités des pays en développement et d'appuyer et d'améliorer la mise en oeuvre, par le BDT, des objectifs et des initiatives régionales. Cet alignement permettra également d'améliorer l'optimisation des ressources et d'obtenir des résultats mesurables. Le Tableau 1 ci-dessous constitue une cartographie mettant en correspondance de façon plus précise les Questions proposées par les Etats‑Unis et les objectifs et programmes établis dans le Plan d'action de la CMDT-17. Le Tableau 2 présente une proposition de structure des commissions d'études fondée sur cette cartographie.

Tableau 1 – Cartographie des propositions de Questions de l'UIT-D au regard des propositions   
d'objectifs et de programmes du Plan d'action de la CMDT-17

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Objectif 2 – Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, et notamment établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC | Objectif 3 – Environnement favorable: Promouvoir la mise en place de politiques et d'un environnement réglementaire propice au développement durable des télécommunications/TIC | Objectif 4 – Société numérique inclusive: Encourager le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications pour mobiliser les individus et les sociétés en faveur du développement socio‑économique et de la protection de l'environnement |
| **Programme: Infrastructures de réseaux et services (produit 2.1)**  – **Q1/1**: Réseaux large bande fixes **(modification de la Question 1/1 actuelle)**.  – **Q2/1**: Connectivité et services large bande hertziens sur le dernier kilomètre **(nouvelle Question)**.  – **Q3/1**: Accès aux technologies émergentes, y compris à l'informatique en nuage, aux services mobiles et aux offres de services "Over the Top" (OTT): enjeux et perspectives pour les pays en développement **(modification de la Question 3/1 actuelle)**.  – **Q4/1**: Télécommunications/TIC pour les zones rurales et isolées **(Question 5/1 actuelle)**.  – **Q5/1**: Assistance aux pays en développement concernant la mise en oeuvre des programmes de conformité et d'interopérabilité **(Question 4/2 actuelle)**. | **Programme: Cadre politique et réglementaire** **(produit 3.1)**  – **Q1/2**: Politiques économiques et méthodes de détermination des coûts des services relatifs aux réseaux nationaux de télécommunication/TIC, y compris les réseaux de prochaine génération **(Question 4/1 actuelle)**.  – **Q2/2**: Information, protection et droits du consommateur: lois, réglementation, fondements économiques, réseaux de consommateurs **(Question 6/1 actuelle)**.  **Programme: Passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique, y compris les activités post‑transition (produit 3.5)**  – **Q3/2**: Etude des stratégies et des méthodes de transition de la radiodiffusion analogique de Terre à la radiodiffusion numérique de Terre et de la mise en oeuvre de nouveaux services **(Question 8/1 actuelle)**. | **Programme: Applications TIC (produit 4.2)**  – **Q4/2**: Création de la société intelligente, sans oublier les télécommunications/TIC au service de la cybersanté **(modification de la Question 1/2 actuelle)**.  **Programme: Inclusion numérique (produit 4.3)**  – **Q5/2**: Accès des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers aux services de télécommunication/TIC **(Question 7/1 actuelle)**.  **Programme: Adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets (produit 4.4)**  – **Q6/2**: Les TIC et les changements climatiques et les stratégies et politiques pour l'élimination ou le recyclage adéquats des déchets résultant de l'utilisation des télécommunications/TIC **(modification de la Question 6/2 actuelle)**.  **Divers**:  – **Q7/2**: Stratégies et politiques concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques **(Question 7/2 actuelle)**. |
| **Programme: Cybersécurité (produit 2.2)**  – **Q6/1**: Sécurisation des réseaux d'information et de communication: bonnes pratiques pour créer une culture de la cybersécurité **(Question 3/2 actuelle)**.  **Programme: Télécommunications d'urgence (produit 2.3)**  – **Q7/1**: Utilisation des télécommunications/TIC pour la planification en prévision des catastrophes, l'atténuation de leurs effets et les interventions en cas de catastrophe **(nouvelle Question)**. |  |  |

Tableau 2 – Proposition de structure des commissions d'études (sur la base des objectifs/programmes du Plan d'action)

|  |  |
| --- | --- |
| Commission d'études 1 – Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC (Objectif 2 et programmes connexes) | Commission d'études 2 – Environnement favorable et société numérique inclusive (fusion des Objectifs 3 et 4 et de leurs programmes connexes) |
| **Q1/1**: Réseaux large bande fixes **(modification de la Question 1/1 actuelle)**.  **Q2/1**: Connectivité et services large bande hertziens sur le dernier kilomètre **(nouvelle Question)**.  **Q3/1**: Accès aux technologies émergentes, y compris à l'informatique en nuage, aux services mobiles et aux offres de services "Over the Top" (OTT): enjeux et perspectives pour les pays en développement **(modification de la Question 3/1 actuelle)**.  **Q4/1**: Télécommunications/TIC pour les zones rurales et isolées **(Question 5/1 actuelle)**.  **Q5/1**: Assistance aux pays en développement concernant la mise en oeuvre des programmes de conformité et d'interopérabilité **(Question 4/2 actuelle)**.  **Q6/1:** Sécurisation des réseaux d'information et de communication: bonnes pratiques pour créer une culture de la cybersécurité **(Question 3/2 actuelle)**.  **Q7/1**: Utilisation des télécommunications/TIC pour la planification en prévision des catastrophes, l'atténuation de leurs effets et les interventions en cas de catastrophe **(nouvelle Question)**. | **Q1/2**: Politiques économiques et méthodes de détermination des coûts des services relatifs aux réseaux nationaux de télécommunication/TIC, y compris les réseaux de prochaine génération **(Question 4/1 actuelle)**.  **Q2/2**: Information, protection et droits du consommateur: lois, réglementation, fondements économiques, réseaux de consommateurs **(Question 6/1 actuelle)**.  **Q3/2**: Etude des stratégies et des méthodes de transition de la radiodiffusion analogique de Terre à la radiodiffusion numérique de Terre et de la mise en œuvre de nouveaux services **(Question 8/1 actuelle)**.  **Q4/2**: Création de la société intelligente, y compris les télécommunications/TIC au service de la cybersanté **(modification de la Question 1/2 actuelle)**.  **Q5/2**: Accès des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers aux services de télécommunication/TIC **(Question 7/1 actuelle)**.  **Q6/2**: Les TIC et les changements climatiques et les stratégies et politiques pour l'élimination ou le recyclage adéquats des déchets résultant de l'utilisation des télécommunications/ TIC **(modification de la Question 6/2 actuelle)**.  **Q7/2**: Stratégies et politiques concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques **(Question 7/2 actuelle)**. |

**• Objet des modifications apportées aux Questions à l'étude**. Les Etats-Unis ont participé aux travaux des Commissions d'études 1 et 2 pendant la dernière période d'études et ont suivi avec attention les débats lors des séances de réflexion sur l'avenir des Questions qui ont été organisées à la fin de la période d'études. Les Etats-Unis estiment que les modifications concernant les Questions convenues pour la nouvelle période d'études pourraient permettre à l'UIT-D d'occuper une place de premier plan en ce qui concerne l'examen des enseignements tirés et des bonnes pratiques sur les questions relatives aux télécommunications/TIC internationales. Le fait de disposer de Questions confiées aux commissions d'études qui soient claires et concises et de programmes de travail ambitieux, intéressants et fructueux permettra de mieux répondre aux besoins des membres. De plus, les Etats-Unis considèrent que les Questions de l'UIT-D devraient être alignées sur les buts, objectifs et produits du Plan stratégique, compte dûment tenu de la nécessité d'optimiser l'efficacité, d'éviter tout chevauchement avec des travaux déjà menés dans le cadre du mandat d'autres organes et d'établir des mécanismes visant à améliorer la coopération et la communication avec d'autres entités. Aux fins de l'analyse des propositions relatives aux nouvelles Questions, nous encourageons vivement les participants à la CMDT-17 à évaluer lesdites propositions à la lumière de ces principes et des objectifs du BDT. S'agissant de l'attribution de nouvelles Questions aux commissions d'études, nous recommandons que la CMDT-17 regroupe les Questions de façon similaire, c'est-à-dire conformément au domaine d'intervention principal de la commission d'études et à l'objectif correspondant du BDT.

Proposition

Dans le cadre de l'analyse des projets d'objectifs proposés pour le projet de Plan stratégique, le projet de Plan d'action de Buenos Aires et les propositions d'initiatives régionales, lesquels définissent les priorités des pays en développement, les Etats-Unis proposent d'adopter les groupes thématiques présentés ci-après concernant les commissions d'études et les Questions qui leur sont confiées:

Commission d'études 1: Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC

Les travaux de la nouvelle Commission d'études 1 seraient alignés sur les **Objectifs 1 et 2** du Plan stratégique et consisteraient à renforcer les capacités des membres dans les domaines du déploiement de l'infrastructure, de la conformité et de l'interopérabilité, de la cybersécurité et des télécommunications d'urgence. A ce titre, les Etats-Unis proposent, dans l'Annexe 2, que toutes les Questions à l'étude qui ont trait à ces domaines soient regroupées au sein de la Commission d'études 1. Les travaux de la commission et les Questions qui lui sont confiées portent sur l'accès universel et financièrement abordable aux télécommunications/TIC et aux services au moyen du déploiement des infrastructures et de l'étude de nouvelles technologies. Les membres participant aux travaux de la Commission d'études 1 peuvent s'attendre à trouver des informations et des ressources qui permettent de tirer pleinement parti des dernières avancées technologiques et des progrès accomplis dans le domaine des télécommunications/TIC.

**• Questions confiées à la Commission d'études 1:**

L'une des priorités essentielles des pays du monde et des travaux de l'UIT consiste à améliorer l'accès au large bande. Les Etats-Unis proposent de scinder les travaux des commissions d'études de l'UIT-D sur le large bande en deux Questions distinctes confiées à la Commission d'études 1, en modifiant et en mettant à jour l'objet de ces Questions.

– **Question 1/1 modifiée (USA/42A1/1)**: Réseaux large bande fixes. La modification qu'il est proposé d'apporter à la Question 1/1 consiste à axer les travaux sur le déploiement du large bande fixe et des éléments de réseau, y compris de solutions pour le kilomètre intermédiaire et le raccordement et de solutions fixes hertziennes sur le dernier kilomètre. La Question actualisée permettrait d'élaborer des produits mieux ciblés au service du déploiement du large bande fixe dans les pays en développement, en abordant les services reposant sur le large bande dans le cadre de la Question 3/1 (voir ci-après).

**– Nouvelle Question**: Connectivité et services large bande hertziens sur le dernier kilomètre **(IAP/20A5/1)**. Cette Question porterait sur les aspects des stratégies en matière de déploiement du large bande liés aux technologies hertziennes sur le dernier kilomètre. L'étude de la **Question 2/1** relative aux technologies d'accès large bande, y compris les IMT, pour les pays en développement, ne serait pas reconduite pendant la prochaine période d'études.

**– Question 3/1 modifiée (USA/42A2/1)**:Accès aux technologies émergentes, y compris à l'informatique en nuage, aux services mobiles et aux offres de services "Over the Top" (OTT): enjeux et perspectives pour les pays en développement. Il s'agit d'une modification apportée à la **Question 3/1** afin d'intégrer l'objet de la Question 1/1 existante sur les services mobiles et les offres de service OTT dans celui de la Question existante sur l'informatique en nuage. **Il est proposé que ces thèmes soient transférés de la Question 1/1 à la Question 3/1 pour permettre un examen plus approfondi des technologies émergentes dans le cadre d'une seule Question à l'étude.**

Commission d'études 2: Promouvoir un environnement favorable et une économie numérique inclusive

– Les travaux de la nouvelle Commission d'études 2 seraient alignés sur les **Objectifs 3 and 4** du Plan stratégique et consisteraient à renforcer les capacités des membres pour ce qui est de promouvoir la mise en place de politiques et d'un environnement réglementaire propice au développement durable des télécommunications/TIC, sans oublier les nouvelles technologies et de la gestion du spectre; de promouvoir l'innovation; et de favoriser l'inclusion numérique et l'accessibilité. Chacun de ces thèmes relève des Objectifs 3 et 4, et à ce titre, les Etats-Unis proposent, dans l'Annexe 2, que les Questions à l'étude ayant trait à ces thèmes soient regroupées au sein de la Commission d'études 2. Contrairement à la Commission d'études 1, la Commission d'études 2 servira de source d'information sur les politiques, la réglementation et les bonnes pratiques relatives à l'environnement favorable aux télécommunications/TIC et examinera les approches nouvelles et modernes visant à promouvoir les applications et les services. Les Etats-Unis proposent également que, conformément à l'Objectif 2 proposé et à la proposition IAP/20A19/1, les activités ayant trait à la Résolution 9 relative à la gestion du spectre, y compris les échanges nécessaires avec les experts du Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R) soient mises à la disposition des pays en développement et des participants par l'intermédiaire de la Commission d'études 2.

**• Questions confiées à la Commission d'études 2:**

Conformément au mandat de la Commission d'études 2 visant à examiner de bonnes pratiques favorisant un environnement propice et une société numérique inclusive, et afin d'améliorer l'efficacité des travaux liés aux Questions à l'étude, les Etats-Unis proposent d'apporter les modifications ci-après aux Questions confiées à la Commission d'études 2:

– Fusionner les Questions ayant trait aux applications et aux bonnes pratiques dans le domaine des télécommunications/TIC.

**• Question modifiée**: Création de la société intelligente, sans oublier les télécommunications/TIC au service de la cybersanté. Il s'agit d'une modification apportée à la **Question 1/2** qui vise à incorporer l'objet correspondant de la **Question 2/2**, intitulée "L'information et les télécommunications/TIC au service de la cybersanté".

– Fusionner les Questions ayant trait aux télécommunications/TIC et à l'environnement:

**• Question modifiée**:Les TIC et les changements climatiques et les stratégies et politiques pour l'élimination ou le recyclage adéquats des déchets résultant de l'utilisation des télécommunications/TIC. Il s'agit d'une modification apportée à la **Question 6/2** qui vise à incorporer l'objet correspondant de la **Question 8/2**, intitulée "Stratégies et politiques pour l'élimination ou le recyclage adéquats des déchets résultant de l'utilisation des télécommunications/TIC".

Conclusion

Les Etats-Unis proposent d'apporter les modifications ci-après à la Résolution 2 afin d'aligner la structure des commissions d'études sur la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT et de faire en sorte que les Questions connexes soient alignées sur les objectifs figurant dans le Plan stratégique et dans le Plan d'action de Buenos Aires.

**MOD** USA/34/1

RÉSOLUTION 2 (RÉV.BUENOS AIRES, 2017)

Etablissement de commissions d'études

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 2017),

considérant

*a)* que le mandat de chaque commission d'études doit être clairement défini afin d'éviter tout double emploi entre les commissions d'études et d'autres groupes du Secteur du développement des télécommunications (UIT‑D) créés conformément au numéro 209A de la Convention de l'UIT et d'assurer la cohérence du programme de travail global du Secteur, conformément aux dispositions de l'article 16 de la Convention;

*b)* que, pour pouvoir s'acquitter des études qui sont confiées à l'UIT‑D, il y a lieu de créer des commissions d'études, comme cela est prévu dans l'article 17 de la Convention, pour traiter de questions de télécommunication précises axées sur les tâches qui sont prioritaires pour les pays en développement, compte tenu du plan et des buts stratégiques de l'UIT pour la période 2020-2023 et d'élaborer des textes pertinents sous forme de rapports, lignes directrices ou recommandations pour le développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC);

*c)* la nécessité d'éviter, autant que possible, tout double emploi entre les études entreprises par l'UIT‑D et celles effectuées par les deux autres Secteurs de l'Union;

*d)* les résultats satisfaisants des études au titre des Questions adoptées par la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Dubaï, 2014) et confiées aux deux commissions d'études,

décide

1 de créer au sein du Secteur deux commissions d'études, auxquelles sont confiés une responsabilité et un mandat clairement établis, indiqués dans l'Annexe 1 de la présente Résolution;

2 que chaque commission d'études et les groupes qui en relèvent étudieront les Questions adoptées par la présente conférence et qui leur sont attribuées, comme indiqué dans l'Annexe 2 de la présente Résolution, ainsi que les Questions adoptées entre deux CMDT conformément aux dispositions de la Résolution 1 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la présente Conférence;

3 que les Questions traitées par les commissions d'études et les objectifs du Bureau de développement des télécommunications (BDT) devront être directement liés, afin de mieux faire connaître les programmes du BDT et les documents élaborés par ces commissions et d'en accroître l'utilisation, de telle sorte que les commissions d'études et les programmes du BDT tirent mutuellement parti de leurs activités, ressources et compétences;

4 que l’organisation des travaux des commissions d’études devrait être de nature à améliorer les synergies, la transparence et l’efficacité en réduisant au minimum les chevauchements entre les Questions à l’étude;

5 que les commissions d'études devront s'appuyer sur les résultats pertinents obtenus par les deux autres Secteurs et le Secrétariat général;

6 que les commissions d'études peuvent également examiner, le cas échéant, d'autres documents de l'UIT en rapport avec leur mandat;

7 que chaque Question tiendra compte de tous les aspects relatifs au thème, aux objectifs et aux résultats attendus, conformément au programme correspondant;

8 que les commissions d'études seront gérées par les présidents et les vice-présidents dont les noms sont indiqués dans l'Annexe 3 de la présente Résolution.

Annexe 1 de la Résolution 2 (Rév.BUENOS AIRES, 2017)

Domaine de compétence des commissions d'études de l'UIT-D

# 1 Commission d'études 1

**[Alignement sur l’Objectif 2 du Plan d’action de Buenos Aires proposé]**

*Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC*

– Infrastructure et services de télécommunication/TIC, y compris pour le large bande hertzien fixe

– Télécommunications/TIC pour les zones rurales et isolées

– Conformité et interopérabilité

– Instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC

– Télécommunications/TIC pour la réduction des risques de catastrophe, l’alerte avancée et les communications d’urgence

# 2 Commission d'études 2

**[Alignement sur les Objectif 3 et 4 du Plan d’action de Buenos Aires proposé]**

*Promouvoir un environnement favorable et une société numérique inclusive*

– Créer un environnement politique, juridique et réglementaire propice au développementdes télécommunications/TIC dans l’économie numérique

– Stratégies visant à promouvoir l’innovation dans le domaine des télécommunications/TIC

– Passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre et activités post-transition

– Nouvelles technologies et applications de télécommunication/TIC (dans les domaines de la santé, de l’agriculture, du commerce, de la gouvernance, de l’éducation ou de la finance, par exemple)

– Inclusion numérique, notamment des personnes ayant des besoins particuliers et des groupes vulnérables

– Adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets

Annexe 2 de la Résolution 2 (Rév.buenos aires, 2017)

Questions confiées par la Conférence mondiale de développement  
des télécommunications aux commissions d'études de l'UIT‑D

# Commission d'études 1: Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC

– **Question 1/1**: Stratégies pour le déploiement de réseaux large bande fixes et d’une infrastructure pour les connexions intermédiaires

–

– **Question 2/1**: Connectivité et services large bande hertziens sur le dernier kilomètre

– **Question 3/1**:Accès aux technologies émergentes, y compris à l'informatique en nuage, aux services mobiles et aux offres de services "Over the Top" (OTT): enjeux et perspectives pour les pays en développement

**1**

– **Question 5/1:** Télécommunications/TIC pour les zones rurales et isolées

– **6/1**

**7/1**

# Commission d'études 2: Promouvoir un environnement favorable et une société numérique inclusive

**1/2**

–**2/2**

**3/2**

– **Question4/2:** Créer la société intelligente, sans oublier les télécommunications/TIC au service de la cybersanté

**5/2**

– **Question 6/2**:Les TIC et les changements climatiques et les stratégies et politiques pour l'élimination ou le recyclage adéquats des déchets résultant de l'utilisation des télécommunications/TIC

– **Question 7/2**:Stratégies et politiques concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques

NOTE – La définition complète des Questions figure dans la Section 5 du Plan d'action de Buenos Aires.

Annexe 3 de la Résolution 2 (Rév.Dubaï, 2014)

Liste des présidents et vice-présidents

# Commission d'études 1

**Présidente**: Mme Roxanne McElvane (Etats-Unis d'Amérique)

**Vice-présidents:**

Mme Regina Fleur Assoumou-Bessou (République de Côte d'Ivoire)

M. Peter Ngwan Mbengie (République du Cameroun)

M. Victor Martinez (République du Paraguay)

Mme Claymir Carozza Rodriguez (République bolivarienne du Venezuela)

M. Wesam Al-Ramadeen (Royaume hachémite de Jordanie)

M. Ahmed Abdel Aziz Gad (République arabe d'Egypte)

M. Nguyen Quy Quyen (République socialiste du Viet Nam)

M. Yasuhiko Kawasumi (Japon)

M. Vadym Kaptur (Ukraine)

M. Almaz Tilenbaev (République kirghize)

Mme Blanca González (Espagne)

# Commission d'études 2

**Président**: M. Ahmad Reza Sharafat (République islamique d'Iran)

**Vice-présidents:**

Mme Aminata Kaba-Camara (République de Guinée)

M. Christopher Kemei (République du Kenya)

Mme Celina Delgado (Nicaragua)

M. Nasser Al Marzouqi (Emirats arabes unis)

M. Nadir Ahmed Gaylani (République du Soudan)

Mme Ke Wang (République populaire de Chine)

M. Ananda Raj Khanal (République fédérale démocratique du Népal)

M. Evgeny Bondarenko (Fédération de Russie)

M. Henadz Asipovich (République du Bélarus)

M. Petko Kantchev (République de Bulgarie)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_